

## Appendice 8

### ANNEXE 32

#### PERMIS, LICENCES, APPROBATIONS ET AUTORISATIONS (PLAA) DE LA VILLE

- a) Les permis, licences, approbations et autorisations peuvent inclure, mais sans s'y limiter, ceux qui figurent dans les tableaux ci-dessous.
- b) Les tableaux de responsabilité suivants seront mis à jour par addenda, le cas échéant, à la réception de plus amples renseignements.
- c) Les tableaux de responsabilité suivants visent l'exécution des travaux.
- d) Si, pour tout permis, licence, approbation ou autorisation indiqué dans la présente annexe 32, il existe une obligation légale pour la Ville d'être le demandeur, alors Project Co doit agir à titre d'agent de la Ville et sera responsable de tous les aspects de la préparation et de la soumission de la demande aux frais de Project Co. Au besoin, la Ville signera la demande.
- e) Tous les autres permis, licences, approbations et autorisations ne figurant pas dans le présent document ou indiqués autrement, relèvent de la responsabilité de Project Co.

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
Réglementation du plan d'implantation - Aménagement à l'extérieur de l'emprise du réseau de transport en commun	Ville d'Ottawa	Non commencé. Obligatoire dans des circonstances particulières comme une infrastructure ne faisant pas partie de l'infrastructure du TLR, p. ex. nouvelle conception d'un stationnement et construction des stations en surface. Consultation avec la Ville nécessaire.	Project Co
Permis de construire et de démolir - Stations et installation d'entretien et de remisage	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Dérogation au <i>Règlement sur le bruit</i>	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Approbation en vertu du <i>Règlement municipal sur les égouts</i> de rejeter des eaux usées	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Permis de terrassement (circulation des services publics)	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Permis de fermeture de route temporaire	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Servitudes de construction temporaires	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
Fermeture/ouverture de rue ou de voie	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Modification du <i>Règlement de zonage</i>	Ville d'Ottawa	Non commencé. Obligatoire dans des circonstances particulières, p. ex. aménagement lié à une station. Consultation avec la Ville nécessaire.	Project Co
Permis d'enseignes	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Permis en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i>	Ville d'Ottawa	Non commencé. Peut être nécessaire si des ressources patrimoniales sont touchées.	Project Co
Approbation de services d'urgence - prévention des incendies et sécurité des personnes	Ville d'Ottawa	Non commencé.	Project Co
Examen du plan d'électricité	Office de la sécurité des installations électriques	Non commencé.	Project Co
Permis d'enregistrement de la construction	Office de la sécurité des installations	Non commencé.	Project Co

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
	électriques		
Avis de projet conformément à la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> (Ontario)	Ministère du Travail	Non commencé.	Project Co
Inscription des constructeurs et des employeurs associés à des travaux de construction	Ministère du Travail	Non commencé.	Project Co
Permis de prélèvement d'eau	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	Project Co
Autorisation environnementale – installations de gestion des eaux pluviales	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	Project Co
Autorisation environnementale - eau et égouts sanitaires	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (dans certains cas, la	Non commencé.	Project Co

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
	Ville d'Ottawa a délégué le pouvoir d'examen au MEACC)		
Autorisation environnementale - air et bruit	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	Project Co
Registre environnemental des activités et des secteurs (REAS)	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Non commencé.	Project Co
Approbations du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario</i> (Règlement de l'Ontario 231/08)	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	Une approbation a été reçue du ministre du MEACC pour le rapport environnemental sur le projet de prolongement de la Ligne Trillium	La Ville
Modifications aux approbations du MEACC en vertu de la <i>Loi sur les</i>	Ministère de l'Environnement et	Les addendas au rapport	La Ville est responsable des addendas requis pour un autre emplacement pour la station Bowesville, le

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
<i>évaluations environnementales de l'Ontario</i> (Règlement de l'Ontario 231/08)	de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario	environnemental sur le projet visant un autre emplacement pour la station Bowesville, le prolongement proposé du tracé vers le chemin Limebank, l'emplacement modifié de la gare de triage Walkley et la structure de croisement en oblique d'Ellwood sont en cours d'élaboration par la Ville et seront fournis à Project Co dans le cadre de l'approbation de l'évaluation environnementale lorsqu'elle sera terminée.	<p>prolongement proposé du tracé vers le chemin Limebank, l'emplacement modifié de la gare de triage Walkley et la structure de croisement en oblique d'Ellwood. La Ville fournira à Project Co des addendas approuvés d'ici la clôture financière.</p> <p>Projet Co est responsable de tous autres addendas aux rapports environnementaux sur le projet qui sont nécessaires après la clôture financière dans la mesure où ces addendas sont requis à la suite de modifications proposées par Project Co à la conception présentée dans les approbations environnementales, de la construction du projet ou de toute autre action ou omission de Project Co.</p>
Permis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	En cours d'élaboration par la Ville	Avant la clôture financière, la Ville fera une demande pour le ou les permis nécessaires, requis en vertu de la LEVD ou de la LEEP. Après la clôture financière, Project Co sera responsable de l'obtention et du maintien du ou des permis, en tant qu'agent de la Ville. Toute condition en lien avec les permis qui doit se produire après la dernière date finale d'achèvement, comme la surveillance à long terme, relèvera de la responsabilité de la Ville.

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
			Les permis dont la demande a été reçue avant la clôture financière seront fournis. Les permis dont la demande est en attente seront également fournis, étant entendu que les mesures d'atténuation proposées sont conditionnelles jusqu'à ce que le permis soit reçu.
Permis de travail en vertu de la <i>Loi sur les terres publiques</i>	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	La Ville d'Ottawa en fera la demande	Project Co mettra en œuvre
Archéologie - Lettre confirmant que le rapport est conforme aux exigences du ministère versée au Registre public ontarien des rapports sur les sites archéologiques	Ministère du Tourisme de la Culture et du Sport de l'Ontario	L'évaluation archéologique de stade 1 pour le prolongement de la Ligne Trillium est terminée, et le MTCS l'a acceptée.  L'évaluation archéologique de stade 1 pour l'autre emplacement pour la station Bowesville et le prolongement du tracé vers le chemin Limebank est terminée et a été soumise au MTCS aux fins d'acceptation.  L'évaluation	La Ville est responsable d'obtenir la lettre à l'égard de toutes ces évaluations archéologiques effectuées par la Ville avant la clôture financière. Project Co est responsable d'obtenir la lettre à l'égard de toutes les évaluations archéologiques exigées après la clôture financière.

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
		archéologique de stade 2 pour le prolongement de la Ligne Trillium ainsi que les sites Cunningham's Station et Cunningham-Murray a été terminée par la Ville et soumise au MTCS aux fins d'acceptation.	
Approbation pour le financement provincial	Ministère des Transports de l'Ontario	La Ville cherche à obtenir un financement provincial.	La Ville
Approbation du MTO pour un permis de construire et d'utilisation des terres conformément aux exigences de la <i>Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun</i>	Ministère des Transports de l'Ontario	Non commencé.	Project Co
Autorisation en vertu de l'article 35 de la <i>Loi sur les pêches</i> ou confirmation qu'aucune autorisation n'est requise	Pêches et Océans Canada	Non commencé.	Project Co
Permis de prélèvement de poisson à des fins scientifiques	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts – District de Kemptville	Non commencé.	Project Co



Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
Permis d'accès aux terres	Commission de la capitale nationale	Non commencé. Project Co l'obtiendra advenant le cas où il faudrait avoir accès à des terres de la CCN ne figurant pas dans les terres??	Project Co
Acquisition de terrains par le biais de la sous-location	Administration de l'aéroport	Sous réserve de l'obtention par la Ville de l'AFUSD de la CCN	La Ville  (Une partie de l'AFUSD doit être obtenue de l'Administration de l'aéroport et de la CCN)
Décisions en vertu de l'article 67 la LCEE 2012 (approbation) si d'autres terres sont nécessaires	CCN, Transports Canada, Administration de l'aéroport, SPAC, CCCE, MPO (au besoin), Agriculture et Agroalimentaire Canada, Postes Canada, Conseil national de recherches, VIA Rail, Office des transports du Canada et Parcs Canada	La Ville prépare actuellement des renseignements sur l'évaluation des effets environnementaux à soumettre aux autorités fédérales aux fins de décision. Cette évaluation tiendra compte de la construction d'une nouvelle passerelle piétonnière sur la rivière Rideau entre l'Université Carleton et le parc Vincent Massey.	La Ville fournira des renseignements sur l'évaluation des effets environnementaux aux diverses agences gouvernementales afin qu'elles puissent prendre les décisions requises en vertu de la l'article 67 de la LCEE 2012. La partie de ces documents concernant les engagements environnementaux visant la conception et la construction ainsi que les décisions du gouvernement fédéral en vertu de l'article 67 de la LCEE 2012 à mettre en œuvre par Project Co.

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
Autorisation en vertu de la <i>Loi sur la protection de la navigation</i> pour les travaux dans l'eau dans un chenal de navigation (rivière Rideau)	Transports Canada	Transports Canada a avisé la Ville que des autorisations en vertu de la <i>Loi sur la protection de la navigation</i> seront requises pour les travaux de réparation proposés sur l'actuel pont ferroviaire et pour la construction de la nouvelle passerelle piétonnière sur la rivière Rideau, entre l'Université Carleton et le parc Vincent Massey.	Project Co
Permis délivrés en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	Environnement et Changement climatique Canada	La Ville a identifié les espèces en péril pour lesquelles un permis en vertu de la LEEP sera nécessaire. La Ville demandera les permis requis avant la clôture financière.	Sous réserve des dispositions de l'article 16.4 de l'entente de projet, la Ville soumettra tous les documents d'approbation, avec Project Co à titre d'agent pour la mise en œuvre des conditions du permis liées aux activités de conception et de construction. Des copies des demandes de permis seront fournies à Project Co dans les 10 jours ouvrables suivant la date à laquelle ils ont été soumis à Environnement et Changement climatique Canada. Après la clôture financière, Project Co sera responsable de l'obtention et du maintien des permis, en tant qu'agent de la Ville. Toute condition en lien avec les permis qui doit se produire après la date d'achèvement, comme la surveillance à long terme,

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
			<p>relèvera de la responsabilité de la Ville.</p> <p>Les permis dont la demande a été reçue avant la clôture financière seront fournis. Les permis dont la demande est en attente seront également fournis, étant entendu que les mesures d'atténuation proposées sont conditionnelles jusqu'à ce que le permis soit reçu.</p>
Obligations en vertu de la <i>Loi de 2015 sur les espèces envahissantes</i> de l'Ontario concernant la propagation des espèces faisant l'objet de restrictions	MEACC	La Ville a remarqué la présence de roseau commun (phragmite), de renouée du Japon et de cynanche sur les terres au cours des enquêtes réalisées sur le terrain en 2017.	Projet Co effectuera des enquêtes sur les espèces envahissantes faisant l'objet de restrictions avant que le projet ne soit réalisé et intégrera des mesures d'atténuation dans le Plan de gestion de l'environnement afin de veiller à ce que les obligations légales soient respectées.
Approbation pour le financement fédéral	Infrastructure Canada	La Ville cherche à obtenir un financement provincial	La Ville
Tous les autres permis, licences, autorisations et approbations	Divers organismes	Non commencé	Project Co
Approbation de principe de la CCN	CCN	Émis le 14 septembre 2017	La Ville

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
Approbation de la conception par la CCN	CCN	~Mai 2018	La Ville
Approbation de la transaction immobilière par la CCN	CCN	~Mai 2018	La Ville
Approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières par la CCN ou approbation de l'entente-cadre entre la CCN et l'Administration de l'aéroport par l'Administration de l'aéroport	La CCN pour l'AFUSD et l'Administration de l'aéroport pour l'entente-cadre	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021  La Ville demandera à la CCN des AFUSD séparées pour la construction de la nouvelle passerelle piétonnière sur la rivière Rideau entre l'Université Carleton et le parc Vincent Massey et les modifications proposées à l'intersection des chemins Albion et Leitrim.	La Ville
Autorisation en vertu du Règlement de l'Ontario 170/06 - <i>Development, Interference with Wetlands and Alterations to Shorelines and Watercourses</i> (au besoin pour la Ligne Trillium)	Office de la protection de la nature de la vallée Rideau	La Ville a entamé des discussions avec l'OPNVR concernant les exigences de compensation pour le creusement et le remblaiement lors de la construction de la nouvelle passerelle	Project Co

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
		piétonnière sur la rivière Rideau entre l'Université Carleton et le parc Vincent Massey. Des discussions ont également eu lieu concernant les exigences de permis pour la construction de la station Bowesville et du parc-o-bus. Des discussions sont également en cours concernant les exigences de permis associées au nouveau tracé possible de l'affluent du ruisseau Sawmill à la gare de triage Walkley.	
Permis pour les travaux sur les rives et dans l'eau du Canal Rideau (pour la Ligne Trillium au besoin)	Parcs Canada	Au besoin pour les travaux sur le tunnel du lac Dow.	Project Co
Autorisation du ministre des Transports de prolonger la Ligne Trillium en vertu de la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i> (article 98)	Transports Canada accorde l'autorisation à la Ville d'Ottawa	Discussion en cours avec Transports Canada	La Ville  Un avis de travaux ferroviaires doit être délivré aux propriétaires de terrains adjacents et déposé auprès du ministre des Transports, par l'intermédiaire de Transports Canada. Si le propriétaire d'un terrain s'oppose aux travaux ferroviaires, on aurait recours à

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
			un mécanisme de règlement des différends entre la Ville (propriétaire du chemin de fer) et le propriétaire du terrain.
Une évaluation des risques conformément à l'article 15(1) du Règlement sur le système de gestion de la sécurité ferroviaire, 2015 et la soumission d'un avis de changement d'opérations à Transports Canada.	Transports Canada	La Ville examine les exigences	La Ville
Demande de dérogation à la Norme relative aux gabarits ferroviaires de Transports Canada (le 14 mai 1992) en vue d'un gabarit réduit	Capital Rail	L'ingénieur en chef de Capital Railway ou son délégué doit approuver le gabarit réduit avant toute soumission à Transports Canada.	La Ville
Certificat d'exploitation de chemin de fer	Transports Canada	La modification du certificat d'exploitation actuel doit être soumise. Capital Railway, au nom de la Ville, sera responsable de soumettre la demande de modification du certificat d'exploitation de chemin de fer à Transports Canada.	La Ville
Système de gestion de la sécurité	Transports	La modification du système de gestion de la	La Ville

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
ferroviaire	Canada	sécurité ferroviaire actuel doit être soumise.	Capital Rail soumettra l'information fournie par Transports Canada.
Certificat d'aptitude	Office des transports du Canada	La modification du certificat d'aptitude actuel doit être soumise	La Ville  Capital Railway soumettra la demande de modification du certificat d'aptitude à l'OTC.
Permis d'occupation et bail immobilier	Université Carleton/la Ville	Une ébauche de protocole d'entente est en préparation entre la Ville et l'Université Carleton qui portera sur les exigences pour le permis d'occupation et le bail immobilier, y compris les restrictions imposées à la circulation, les besoins d'énergie, la remise en état de la chaussée, les contraintes du calendrier de construction, l'accès aux fins d'entretien, etc.	La Ville
Accord de transfert ferroviaire - accès au chemin de fer par le CNRC	CNRC/Ville	Ébauche préparée par la Ville et examinée par le CNRC	La Ville
Entente avec l'Administration de l'aéroport concernant la construction de la liaison du	Administration de l'aéroport/Ville	Un protocole d'entente a été élaboré entre la Ville et l'Administration	La Ville

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
TLR à l'aéroport		de l'aéroport pour orienter l'élaboration de l'entente.	
Entente avec l'Administration de l'aéroport concernant les opérations de la liaison du TLR à l'aéroport	Administration de l'aéroport/Ville	Un protocole d'entente a été élaboré entre la Ville et l'Administration de l'aéroport pour orienter l'élaboration de l'entente.	La Ville
Entente bipartite avec RTG concernant l'entretien - Bayview	RTG/la Ville	La Ville entamera des discussions avec le Rideau Transit Group pour déterminer les exigences en ce qui concerne l'entente bipartite pour l'entretien entre la Ligne de la Confédération et la Ligne Trillium à la station Bayview.	La Ville
Entente concernant le passage à niveau de VIA Rail mise à jour	VIA Rail/la Ville	Capital Rail négocie au nom de la Ville. L'entente visant à couvrir les responsabilités pour l'exploitation et l'entretien du croisement en oblique d'Ellwood a été rédigée	La Ville



<b>Permis, licences et approbations</b>	<b>Organisme émetteur</b>	<b>État</b>	<b>Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.</b>
		et a été remise à VIA Rail pour être signée.	
Entente d'utilisation partagée avec le CN mise à jour (système d'enclenchement à Walkley)	CN/la Ville	La Ville déterminera si une mise à jour de l'entente est requise pour l'utilisation partagée du croisement de Walkley.	La Ville

**PLAA du TLR Trillium - autres ententes avec des tiers**

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
Garage de stationnement de l'Université Carleton - Entente sur les droits aériens pour la reconstruction en surface	La Ville	L'avocat de la Ville est en train de rédiger l'entente, y compris la liste des conditions à respecter et les dispositions d'exploitation et d'entretien. Elle sera intégrée au protocole d'entente contenant le permis d'occupation et le bail immobilier signé avec Carleton.	La Ville
Entente d'accès pour travailler sous l'autoroute 417	Le MTO	Les discussions sont en cours avec le MTO	La Ville
Les licences existantes avec le CP seront transférées avec la vente de l'emprise de la Ligne Trillium à la Ville	Les licences font partie du régime foncier de l'emprise de la Ligne Trillium de la Ville	La Ville examine ses responsabilités	La Ville
Exemption de l'application du Règlement de zonage de l'aéroport	C'est Transports Canada qui accorde l'exemption et non pas	Discussions en cours entre la Ville et Transports Canada	La Ville a l'intention d'obtenir de Transports Canada une exemption de 20 ans renouvelable de l'application du Règlement de zonage de l'aéroport Macdonald-Cartier d'Ottawa en vertu de la <i>Loi sur l'aéronautique</i> , afin de permettre une

Permis, licences et approbations	Organisme émetteur	État	Responsabilité de : Ville d'Ottawa ou Project Co.
	l'Administration de l'aéroport		<p>augmentation de 3 m de hauteur pour le saut-de-mouton du chemin Leitrim à proximité de la future piste du chemin Leitrim (Piste 07R-25).</p> <p>La Ville demande également confirmation qu'elle jouit des droits légalement non conformes d'exploitation à l'intérieur de la zone de fret existante à proximité de la future piste du terrain de golf (07C-25C).</p> <p>Project Co sera responsable de l'obtention de toute autre exemption au Règlement de zonage de l'aéroport Macdonald-Cartier d'Ottawa nécessaire pour la construction ou l'entretien du prolongement de la ligne Trillium.</p>
Accès à la ferme expérimentale centrale/Arboretum du Dominion	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Les discussions sont en cours entre la Ville et AAC	La Ville obtiendra les permis ou ententes d'accès aux terres d'AAC. Project Co réalisera toutes les conditions des permis et des ententes.